



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 03 MARS 2026

CONVOCATION

Date : 13/02/2026

Envoi le : 24/02/2026

Publication le : 24/02/2026

L'an deux mil vingt-six, le 03 mars à 20h30 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET Maire en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : 28

Présents : 18

Absents : 10

Pouvoirs : 07

Votants : 25

Etaient présents :

Adjoints :

Mesdames Odile RITOURET, Danièle HOUDU, Sylviane FORTUN, Christine MÉNORET,

Messieurs Alain SELLIER, Michel HIRTZ, Gilles FERRAND.

Conseillers municipaux :

Mesdames Sophie BORÉ, Claire CARTIER, Aurélie LERICHE, Florence MÉTIVIER,

Messieurs, Pascal ARRAGAIN, Antoine MAQUIN, Yoann LAFAUX, Éric GUILMET, François BOUGAULT, Erick MORCHOISNE.

Absents excusés :

Mesdames Danielle PLOQUIN, Hélène ODENT, Renata MOREIRA ROCHA,

Messieurs Éric VERHILLE, Daniel PERRICHOT, Olivier DOUSSET, Michel THUSSEAUD.

Absents :

Madame Lyn FAIPOUX,

Messieurs Pascal NOYAU, Mikaël TOST

Excusés, avaient donné pouvoir :

Monsieur Éric VERHILLE avait donné pouvoir à Monsieur Alain SELLIER.

Madame Danielle PLOQUIN avait donné pouvoir à Madame Sylviane FORTUN.

Monsieur Daniel PERRICHOT avait donné pouvoir à Madame Danièle HOUDU.

Monsieur Olivier DOUSSET avait donné pouvoir à Monsieur Antoine MAQUIN.

Madame Hélène ODENT avait donné pouvoir à Madame Odile RITOURET.

Madame Renata MOREIRA ROCHA avait donné pouvoir à Madame Christine MÉNORET.

Monsieur Michel THUSSEAUD avait donné pouvoir à Monsieur Bertrand RITOURET.

Secrétaire de séance :

Madame Sylviane FORTUN

Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le



ID : 037-213701394-20260303-DEL_03032026_01-DE



DEL N° 03/03/2026-01 COMPTE DE GESTION 2025 - BUDGET VILLE

En application des dispositions des articles L.1612-12 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte de gestion du comptable public doit être approuvé préalablement au vote du compte administratif.

Les résultats budgétaires de l'exercice 2025, sans les reports 2024, sont repris dans le tableau ci-dessous qui est extrait du compte de gestion.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 057 874.71 €	6 490 272.51 €	8 548 147.22 €
Titres de recettes (b) émis	1 144 546.36 €	6 258 254.41 €	7 402 800.77 €
Réductions de titres (c)	4 326.00 €	173 714.56 €	178 040.56 €
Recettes nettes (d=b-c)	1 140 220.36 €	6 084 539.85 €	7 224 760.21 €
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 057 874.71 €	6 490 272.51 €	8 548 147.22 €
Mandats émis (f)	1 143 331.56 €	5 773 968.43 €	6 917 299.99 €
Annulations de mandats (g)	0 €	102 457.37 €	102 457.37 €
Dépenses nettes (h=f-g)	1 143 331.56 €	5 671 511.06 €	6 814 842.62 €
RÉSULTATS DE L'EXERCICE			
(d-h) Excédent		413 028.79 €	413 028.79 €
(h-d) Déficit	3 111.20 €		3 111.20 €

Avec les reports de l'exercice 2024, on arrive au résultat de clôture suivant :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Déficit 2024 reporté	- 632 671.48 €		- 632 671.48 €
Excédent 2024 reporté		565 202.14 €	565 202.14 €
Résultat global de clôture exercice 2025	- 635 782.68 €	978 230.93 €	342 448.25 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal par 19 voix POUR et 6 voix CONTRE :

APPROUVE le Compte de Gestion de l'exercice 2025, tel qu'il lui a été présenté par le Comptable de la collectivité, dont les résultats sont identiques à ceux du Compte Administratif.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Bertrand RITOURET

La secrétaire de séance,

Madame Sylviane FORTUN,
Adjointe au Maire.

Délibération rendue exécutoire : **16 MARS 2026**
 Par sa transmission en Préfecture le : **16 MARS 2026**
 Et sa publication le site internet de la commune le : **16 MARS 2026**
 Le Maire,



Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le

ID : 037-213701394-20260303-DEL_03032026_01-DE